

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de l'aire de stationnement d'une surface commerciale existante - Commune d'Istres (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL Direction Régionale Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Sevag AYNEJIAN - Responsable de programmes - Service immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 2 9 2 7

Forme juridique

521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Agrandissement de l'aire de stationnement de la surface commerciale, la capacité du parking passant de 138 à 153 places (20 places aménagées sur la zone d'extension).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'agrandissement du parking existant de la surface commerciale de l'enseigne Lidl. Les travaux comprennent :

- La mise en place du dispositif de rétention complémentaire prévu (Buse stockante venant compléter le volume de rétention du bassin actuel et raccordement au dispositif de gestion des eaux pluviales existant),
- La démolition totale du bâtiment existant sur la parcelle AW127 ;
- L'extension de l'aire de stationnement sur la parcelle AW127 ;
- Le réaménagement du parking existant (passage de 2,5 à 2,7 m de largeur sur les places) et l'aménagement de l'extension du parking sur la zone du projet.

Le magasin existant ne sera pas modifié. Les places de parking seront réalisées en enrobé pour être en cohérence avec le parking existant. L'ensemble du projet conservera les arbres existants. Sur la parcelle rattachée seront mis en place 20 places de parking avec un complément de 13 arbres. Les espaces libres en périphérie de l'extension seront traités en espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'extension de l'aire de stationnement de la surface commerciale de l'enseigne Lidl, permettant :

- l'élargissement des places de parking déjà passant de 2,5 à 2,7 m de longueur,
- la création d'emplacements réservés aux motos.

La capacité d'accueil de l'aire de stationnement passera de 138 à 153 places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Aménagement du système complémentaire de gestion des eaux pluviales (buse stockante et raccordement au dispositif de gestion des eaux pluviales existant), Destruction du bâti existant, évacuation des gravats et excédents, terrassement, aménagement de l'extension du parking, aménagement des espaces verts et des voiries.

Accès :

Le chantier sera accessible comme actuellement par la voirie Ronde des Florins au Sud de la zone commerciale.

Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux habitations présentes à proximité de la zone des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une extension du parking de la surface commerciale de l'enseigne Lidl.

L'accès au magasin sera conservé au niveau de la voirie Ronde des Florins au Sud de la zone commerciale. Il permet l'entrée et la sortie des véhicules légers et des poids lourds.

Les activités présentes sur le site seront conservées comme actuellement. Il s'agit uniquement d'une activité commerciale et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales de la zone d'extension en phase d'exploitation seront collectées dans une buse stockante d'un volume utile de rétention de 38 m³, venant s'ajouter au volume de rétention du bassin existant. Elle sera raccordée au dispositif de gestion des eaux pluviales existant. Les eaux pluviales seront traitées par un séparateur d'hydrocarbure avant leur rejet à débit limité dans le réseau d'assainissement pluvial communal.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcellaire du projet d'extension/de la surface commerciale totale	747 m ² / 8 823 m ² (8 076 m ² avant)
Emprise au sol démolie :	146,82 m ²
Surface de parking créée :	469,48 m ²
Nombre de places sur la parcelle rattachée (AW127)	20 places
Capacité totale de l'aire de stationnement après réalisation de l'extension :	153 places (138 auparavant)
Nombre d'arbres plantés sur la parcelle rattachée :	13 arbres
Volume de rétention supplémentaire (Buse permettant une extension de la rétention)	38 m ³
Surface totale de parking et circulation :	4 420,22 m ² (3 690 m ² auparavant)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4 Ronde des Florins,
13 800 ISTRES

Au Nord de l'Avenue Radolfzell

Parcelle du projet d'extension de
l'aire de stationnement : AW127
(Surface de 747 m²).

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 58' 44 " 6E Lat. 43° 30' 00 " 1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La plus proche est localisée à 800 m au Sud de la zone du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I n°930020181 "Salins de Rassuen". Le projet n'aura pas d'impact sur les milieux naturels et habitats ayant justifié ces désignations au vu de la distance et des infrastructures routières et bâtiments séparant la zone du projet de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Istres n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Istres est une commune littorale de type mer et classée comme loi littorale en raison de la présence riveraine d'un étang salé, l'étang de Berre. La zone du projet s'insérant au niveau d'une zone aménagée actuellement (habitation) et au milieu d'un espace déjà urbanisé, l'extension du parking est autorisée et n'aura pas d'incidence sur des milieux naturels et espaces sensibles.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de protection de ce type n'est recensé au niveau ou à proximité de la zone d'étude. La zone du projet se situe cependant à 10 km du Parc Naturel Régional de Camargue. Au vu de la distance entre le parc naturel et la zone du projet et au vu de l'absence de lien hydrographique entre ces deux zones, aucun impact ne sera observé.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par l'arrêté préfectoral du 2 février 2016 (classement des infrastructures de transport terrestre dans les Bouches-du-Rhône). Elle se situe à proximité de l'Avenue Radolfzel (classement de type 3). Elle est en partie impactée par le bruit généré par cette voie mais le projet se limitant à une extension du parking, n'aura pas de contrainte particulière. La commune est concernée par le PPB Aéroport d'Istres le Tubé approuvé en 1995 mais le projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classés. Le plus proche se situe à 1,8 km au Nord de la zone du projet. Il s'agit du site inscrit n° 93113059 "Pavillon de Grignan à Istres". La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur ce site inscrit en raison de la distance entre le projet et le site inscrit et la présence d'infrastructures et de voiries séparant ces deux zones.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée niveau de la zone du projet. Les plus proches se situent au niveau du cours principal de la Durance à au moins 800 m au Sud de la zone du projet au niveau de l'étang salin de Rassuen. En l'absence de lien hydrographique entre ces deux zones, aucun impact sur les zones humides ne sera observé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Istres est concernée, par le risque inondation par submersion marine. La commune ne fait pas l'objet d'un PPRI mais seulement de données historiques sur les inondations (BDHI). la zone d'étude se situe en dehors de toute zone inondable identifiée. La commune est concernée par le PPR Mouvements de terrain/seisme approuvé le 20 février 1997 et le Porter à Connaissance risques de feu de forêts approuvé le 23 mai 2014. Le projet se situe en dehors des zones à risque de feu de forêts et à risque de mouvement de terrain). Il prévoit des mesures de précaution. Le PPR Mouvement de terrain a été approuvé le 20 février 1997 et le Porter à Connaissance risque feu de forêt dans les Bouches-sur-Rhône a été approuvé le 23 mai 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre l'absence de site ou sol pollué sur la zone du projet. La zone du projet n'est donc pas concernée par cette problématique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classés. Le plus proche se situe à 1,8 km au Nord de la zone du projet. Il s'agit du site inscrit n° 93113059 "Pavillon de Grignan à Istres". La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur ce site inscrit en raison de la distance entre le projet et le site inscrit et la présence d'infrastructures et de voiries séparant ces deux zones.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9312015 "Etang entre Istres et Fos", situé à 800 m au Sud de la zone d'étude. La zone du projet d'extension du parking étant en partie artificialisée, s'insérant dans un milieu urbain et ne recensant pas d'habitat, de milieux humides en lien avec le site Natura 2000, il n'aura pas d'impact.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située dans un site classé et n'est pas concernée par la problématique des sites classés.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Actuellement, la zone est déjà raccordée au réseau d'eau potable et les bâtiments et installations existantes seront conservés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées de la zone d'extension du parking seront collectées dans une buse stockante d'un volume utile de rétention de 38 m ³ , venant compléter le volume de rétention du bassin existant. Les eaux pluviales seront traitées dans le séparateur d'hydrocarbure existant avant leur rejet dans le réseau public d'assainissement pluvial. Le volume entrant en jeu sera infime par rapport à la surface d'alimentation des masses d'eau. Ce projet n'aura donc pas d'incidence qualitative ou quantitative.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de démolition du bâti et de préparation du terrain, et concerneront des déchets inertes consécutifs à la démolition. Aucun déblai important ne sera réalisé puisque les travaux seront au niveau du terrain naturel et du fait de la topographie plane du projet. Les matériaux de déblais seront au maximum réutilisés sur place (aménagement paysagers). L'excédent sera acheminé vers des Installations de Stockage des déchets inertes notamment. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone présentant une surface aménagée (habitation et espaces associés), une surface d'espaces verts limitée et aucun milieu naturel d'intérêt notable n'est observé. Aussi, la zone se situe, sur un secteur urbanisé en bordure de voiries limitant les enjeux écologiques. Le terrain dispose déjà des réseaux de services concédés. Le terrain est actuellement occupé par une habitation et des espaces libres en pleine terre. Le terrain est entouré par des habitations. Il n'y a pas d'impact et au vu de la distance avec des sites d'intérêt écologique, il n'y aura pas d'impact sur les milieux, la faune et la flore à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9312015 "Etang entre Istres et Fos", situé à 800 m au Sud de la zone d'étude. Au vu de la séparation de la zone du projet avec la zone Natura 2000, par des infrastructures routières et des bâtis ainsi que de l'absence de lien hydrographique entre les deux, aucun impact ne sera observé. Du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé), la zone n'a pas d'intérêt notable pour les milieux naturels la faune et la flore. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les habitats, la faune et la flore ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au niveau d'un site naturel sensible ou protégé, (site Natura 2000 site inscrit ou classé). Il n'aura pas d'impact direct sur ces milieux. La zone du projet est exclue des zonages PNA en faveur des espèces Aigle de Bonelli, Tortue d'Hermann, Petite Masette et Gypaete Barbu. Elle se situe dans le zonage PNA pour le Faucon crécelerette (zone dortoir). La région est concernée par d'autres espèces PNA (voir Annexe 7). Du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé), la zone n'a pas d'intérêt notable pour milieux naturels, faune et flore des PNA en région PACA.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone UDb correspondant à un secteur affecté principalement à l'habitation et aux équipements publics. Elle correspond à un tissu urbain à dominante pavillonnaire. Sur la zone est déjà implantée une habitation. La zone n'est pas utilisée pour les usages agricoles, forestiers ou maritimes. De ce fait, le projet n'engendrera aucune consommation d'espace agricole, forestier ou maritime. La végétation occupant une petite partie de la zone ne présente pas de richesse écologique particulière et ne peut constituer un milieu naturel d'importance notable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Istres est concernée par le transport de matières dangereuses via les réseaux routiers, ferroviaires, canalisations et voie marine. La zone du projet n'interférera pas avec ces transports de matières dangereuses et n'est pas située à proximité d'une voirie concernée par ce risque. Le site n'est pas concerné par un risque industriel. Le site, qui a et conservera sa vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se situe en dehors de toute zone inondable identifiée dans la BDHI et l'AZI PACA. La zone du projet n'est pas concernée par le risque de feu de forêt selon le zonage du PAC incendies de forêts et du PPR Mouvement de terrain. La zone du projet étant située en zone urbaine et étant déjà aménagée, peu de risques concernant les feux de forêts sont à prendre en compte. Au vu du climat local, des mesures de précautions seront mises en place au niveau de la zone du projet en phase travaux (maintien propreté, entretien de la végétation et des espaces verts, ...)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé. La zone du projet n'est pas concernée par un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients mais ne générera pas de trafic supplémentaire au droit des accès du site du fait de la conservation de l'activité commerciale en l'état et de la nature du projet qui vise seulement à étendre l'aire de stationnement. La capacité d'accueil de l'aire de stationnement totale, passant de 138 à 153 places mais l'activité commerciale restant identique, aucun trafic supplémentaire ne sera créé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile. Le projet ne modifiant en rien l'activité commerciale actuelle, le trafic actuel restera le même. La zone du projet est concernée par le bruit du trafic sur l'Avenue Radolfzell (classe 3 selon le classement des infrastructures de transport terrestre). Le projet se limitant à une extension de parking et non une extension de la surface commerciale, aucune mesure particulière n'est à mettre en place.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition du bâti présent sera de nature à créer des vibrations. Celles-ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p> <p>Aucune vibration ne sera générée en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoyant seulement une extension du parking existant, l'ajout d'éclairage sera restreint, sera limité aux horaires d'ouvertures et sera atténué en période nocturne. Il sera donc sensiblement identique à celui de la surface commerciale actuelle.</p> <p>La zone du projet se situant à proximité de l'Avenue de la Libération et au sein d'une zone principalement résidentielle, le projet est déjà concerné par des émissions lumineuses et ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition du bâti et de terrassement peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant l'extension du parking d'une activité commerciale non industrielle existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de la zone d'extension du parking seront collectées dans une buse stockante de volume utile de 38 m3 venant compléter le volume de rétention du bassin existant. La buse sera raccordée au dispositif de gestion des eaux pluviales existant. Les eaux pluviales seront traitées dans le séparateur d'hydrocarbure existant avant leur rejet dans le réseau public d'assainissement pluvial communal.</p> <p>Les eaux rejetées ne dégraderont pas la qualité des milieux (décantation dans le bassin).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consistant en une extension de l'aire de stationnement de la surface commerciale existante, aucun rejet d'eaux usées supplémentaire ne sera produit.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet produira des déchets inertes ou non dangereux principalement dus à la démolition de l'habitation existante.</p> <p>Le projet concernera une extension du parking de l'espace commercial existant, ce qui ne produira pas de déchets dangereux ou de déchets inertes supplémentaire par rapport à la situation actuelle en phase exploitation.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique, site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet. Le plus proche est le "Monument au bailli de Suffren", situé à 1,5 km à l'Est du projet. Etants éloignés et séparés du projet par des infrastructures routières et des bâtis, le projet ne portera pas atteinte aux sites les plus proches. Le projet n'est pas concerné par une zone archéologique. Ce projet, qui s'inscrit en zone urbanisée et déjà aménagée (habitation) et en continuité de l'activité commerciale existante, n'aura aucune incidence sur le patrimoine culturel ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à l'extension du parking existant au niveau d'une surface déjà aménagée (habitation et espaces associés) non utilisée pour des usages agricoles ou activités humaines. Ainsi, les usages du sol ne seront pas modifiés et le projet n'aura pas d'incidence négative sur les activités humaines ou sur l'agriculture. Ce projet respecte de plus la vocation de ce secteur défini dans le PLU communal (zone UDb) correspondant à un secteur à vocation urbaine avec actuellement un supermarché Lidl et une habitation sur son emprise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune d'Istres, un projet soumis à une étude d'impact a été approuvé le 4 mai 2020 par l'arrêté SEVS-SDPPD2-20-02-060 : "Base aérienne 125 : Création des infrastructures d'accueil et de soutien des avions ravitailleurs MRTT - Phase 2". Au vu de la distance du projet avec la base aérienne 125 (environ 2 km) et la séparation de la zone du projet et de la base aérienne par des infrastructures routières et plus particulièrement par la RN569, même si les dates des travaux coïncidaient, les impacts des deux projets ne se cumuleraient pas.

Un projet faisant l'objet d'un dossier d'examen au Cas par Cas a été publié le 1er avril 2021. Il est actuellement en cours d'instruction. Il concerne l'aménagement de l'entrée Nord de la commune d'Istres et la réalisation de l'échangeur des Bellons. Le projet prévoit des travaux sur environ 1,5 ans avec mise en service prévue en 2023/2024.

Lors de la réalisation des travaux, afin de limiter au maximum les effets sur la circulation, des voiries provisoires seront mises en place sur le Chemin des Bellons. Un giratoire et une voie provisoire seront mis en place sur la RN569 afin de garantir tout au long du chantier la desserte de la commune d'Istres.

Les travaux pour le projet de réalisation de l'extension du parking de la surface commerciale Lidl est susceptible de coïncider avec la période de travaux d'aménagement de ce projet.

Au vu de la distance du projet avec la zone d'aménagement de l'échangeur des Bellons (2 km), du maintien de la circulation sur les voies et notamment sur la RN569 et de l'absence de contact des transports lors de la phase de travaux (transport de matériaux de démolition, ...), la réalisation de l'extension ne sera pas susceptible d'interférer ou de produire des incidences cumulées avec le projet d'aménagement de l'échangeur des Bellons.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La commune d'Istres n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales de la zone d'extension du parking seront collectées à l'aide d'une buse stockante qui fait également office de rétention complémentaire au dispositif existant. Cette buse sera raccordée au réseau de gestion des eaux pluviales existant. Elle sera calée de manière à ce que sa génératrice supérieure soit en dessous de la côte PHE du bassin de rétention existant. Les eaux pluviales seront traitées dans un séparateur d'hydrocarbure existant avant leur rejet dans le réseau public d'assainissement pluvial de la commune.

Le projet prévoit le traitement des bordures de l'extension du projet en espaces verts avec notamment la plantation de 13 arbres qui s'ajouteront aux arbres de la zone commerciale qui seront entièrement conservés portant le nombre d'arbres total à 82 arbres.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone majoritairement artificialisée (habitation) et s'installe en continuité de l'urbanisation et de l'actuelle surface commerciale Lidl et ne générera pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle. De ce fait, ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité (faible potentiel écologique sur la zone du projet) ainsi que sur le paysage urbain, et un acheminement des eaux pluviales de la zone d'extension sera effectué vers le bassin de rétention à séparateur d'hydrocarbure existant. Elle seront ensuite rejetées au réseau pluvial communal comme c'est le cas actuellement). Enfin, il n'est pas situé en zone à risque d'incendies de forêts (PAC) ou en zone inondable (BDHI et AZI) et l'extension du parking ne nécessite pas de mesure particulière vis-à-vis des MVT/séisme (PPR MVT/Sismique). Des mesures préventives seront cependant prises (incendie, ...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Document complémentaire à la demande d'examen au cas par cas - CEREG - Mai 2021
Annexe 8 : Permis d'aménager - LIDL - Mars 2021
Annexe 9 : Notice descriptive - ARCHI LARDEAU - Avril 2021
Annexe 10 : Mémoire technique - TUBOSIDER FRANCE
Annexe 11 : Certificat d'Urbanisme - Mairie d'Istres - 31 Mars 2021
Annexe 12 : Note hydraulique - CERRETTI - Mars 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROUSSET

le, 28/05/2021

Signature


LIDL PROVENCE
(SCE IMMOBILIER)
394 Chemin de FAVARY
13790 Rousset
Tél : 04 42 51 71 79